

COMMUNE DE VAUX-SUR-MORGES

PLAN DE QUARTIER "EN PRE FLORET - ES CRETS 2"
ET
ADDENDA AU PLAN DE QUARTIER
"EN PRE FLORET - ES CRETS" DU 3.12.1982

Approuvé par la Municipalité de Vaux-sur-Morges dans sa séance du : 27 août 2007

Le Syndic :

Philippe Sutter

Le Secrétaire :

Raymond Stoudmann

Soumis à l'enquête publique du : 10 septembre 2007

au : 8 octobre 2007

Le Syndic :

Philippe Sutter

Le Secrétaire :

Raymond Stoudmann

Adopté par le Conseil Général de Vaux-sur-Morges dans sa séance du : 7 nov. 2007.

Le Président :

François Menzel

Le Secrétaire :

Raymond Stoudmann

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le : 22 AVR. 2008

Le Chef du Département :

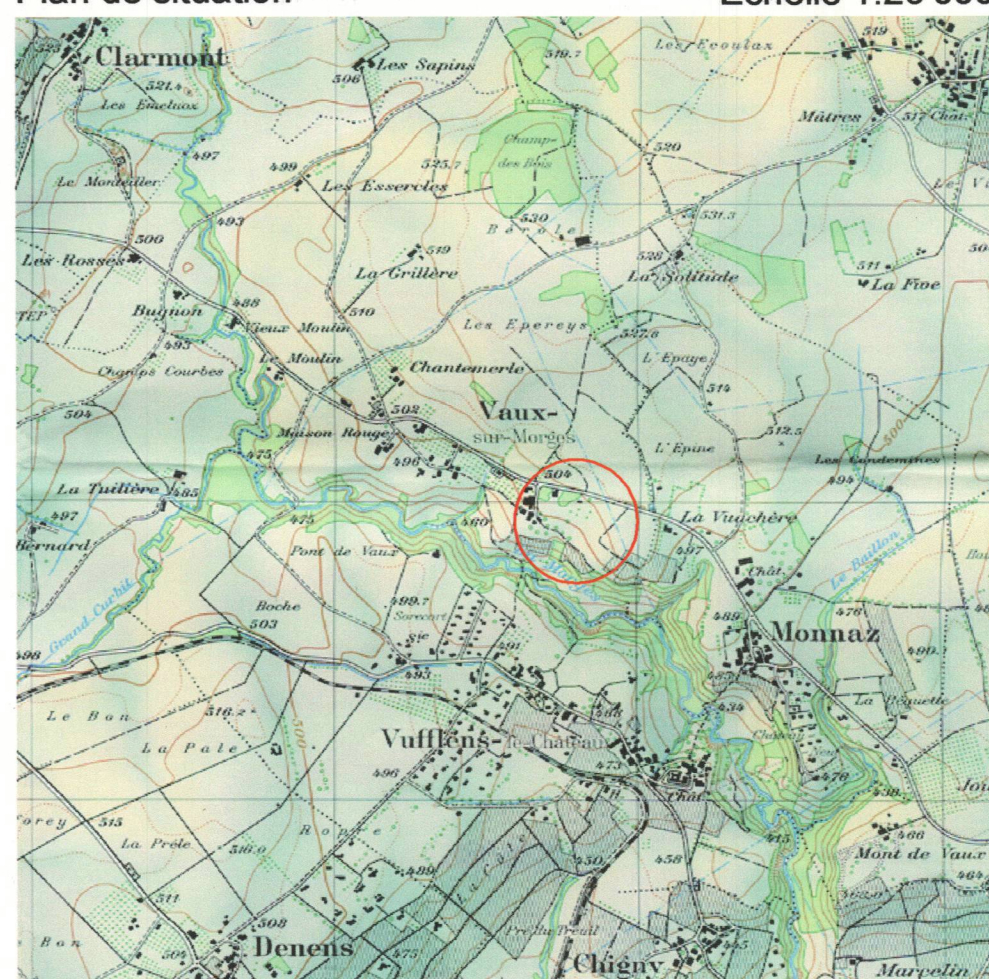
Mis en vigueur le : 22 AVR. 2008

GEA Vallotton et Chanard SA - architectes - urbanistes FSU - 28, Rue de Bourg - CH - 1003 Lausanne
Groupe d'Etude en Aménagement du territoire - planification et mobilité urbaine - Tél. 021 310 01 40

Vaux-sur-Morges/Plan technique/PQ en pre floret v5.mod

Plan de situation

Echelle 1:25'000



Office fédéral de topographie. Edition 2001

Parcelle située dans le plan de quartier "En Pré Floret - Es Crets 2"

N° de parcelle	Propriétaires	Surface totale
5	A.K. Sutermeister	21'496 m2

Parcelles situées dans le plan de quartier "En Pré Floret - Es Crets" du 3 décembre 1982

5	A.K. Sutermeister	3'000 m2
101	(1/2) 101-1 C. Perret- Gentil. (Copropriété simple 1/2) 101-1 A.M. Perret- Gentil. (Copropriété simple 1/2)	2'708 m2
	(1/2) 101-2 F. Benkebil. (Propriété commune) 101-2 A. Zemmouri. (Propriété commune)	
104	H. Nyffenegger. (Copropriété simple 1/2) E. Nyffenegger. (Copropriété simple 1/2)	920 m2
105	C. Denis. (Propriété commune) F. Denis. (Propriété commune)	920 m2
106	S. Marchegiano Hagen. (Copropriété simple 1/2) O. Hagen. (Copropriété simple 1/2)	920 m2
107	M. Bachmann	920 m2
109	M. Ulliel (Propriété commune) R. Ulliel (Propriété commune)	2'452 m2
TOTAL		33'336 m2



LEGENDE

- Périmètre du PQ "En Pré Floret - Es Crets 2"**
- Zone de la Maison Forel (cf. schéma)**
- Construction existante : monument historique
 - Aire d'évolution des constructions nouvelles
 - Point implantation, logement
 - Aire de dégagement
 - Aire de verdure arborisée
 - Aire de parc
 - Haies
 - Arborisation existante
 - Etang
 - Accès existant et cheminement piéton
 - Accès existant
- Zone agricole
- Aire forestière
- Lisière forestière, selon constatation de nature du 4 mai 2005

Schéma d'organisation du plan de quartier "En Pré Floret - Es Crets"

ADDENDA AU PLAN DE QUARTIER "EN PRE FLORET - ES CRETS"
approuvé par le Conseil d'Etat le 3 décembre 1982

Modification du périmètre du plan quartier "En Pré Floret - Es Crets"

- Périmètre maintenu du PQ "En Pré Floret - Es Crets"
- Périmètre abrogé du plan de quartier "En Pré Floret - Es Crets"



Règlement

Le règlement du plan de quartier "En Pré Floret - Es Crets" reste en vigueur, à l'exception de la modification suivante:

- article 4 al b) :
- b) les combles sont habitables sur deux niveaux.